Le Val-de-Marne : 5è département francilien pour l'emploi salarié privé fin 2011

Le Val-de-Marne compte près de 370 000 emplois salariés privés, soit 8,6% du total francilien.
En Ile-de-France, le département est le 5è après Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines et la Seine-Saint-Denis.
La Petite couronne concentre 37,5 % des effectifs salariés privés, Paris 31,5 % et la Grande couronne 31 %.
L'ensemble francilien compte 4 294 100 salariés privés, soit un quart de l'emploi national.

Contribution départementale à l'emploi salarié francilien

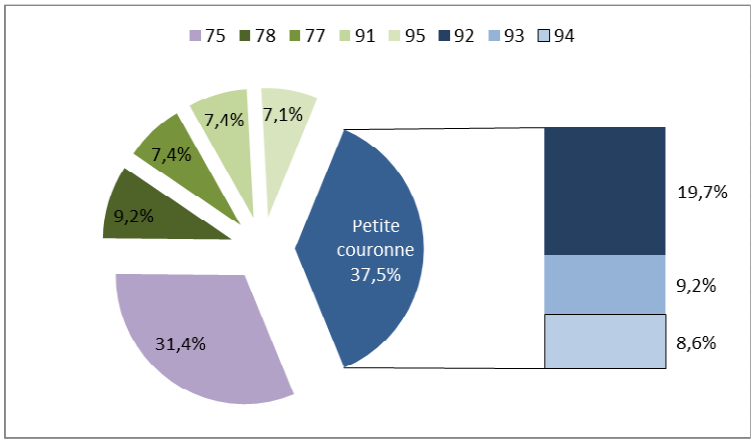

Source : DADS, BRDC – Calculs : Pôle emploi

4 emplois val-de-marnais sur 5 relèvent du secteur tertiaire.

L'emploi val-de-marnais se caractérise par l'importance du secteur de la construction (10 % contre 6 % en Ile-de-France). Ces emplois contribuent à 14 % de l'emploi francilien lié à la construction.

Répartition comparée des effectifs et contribution territoriale

	Val-de-Marne	Ile-de-France	Contribution 94 / IdF
Industrie	9 %	11 %	7 %
Construction	10 %	6 %	14 %
Tertiaire	81 %	83 %	8 %
Ensemble	100 %	100 %	9 %

Source : DADS , BRC - Calculs : Pôle emploi, CCI 94

Comme en Ile-de-France, 6 établissements val-de-marnais sur 10 emploient moins de 5 salariés. Ces très petits établissements contribuent à 9 % de l'emploi total.
80 % des effectifs sont employés au sein des 20 % d'établissements de plus de 10 salariés.

Avertissement

En raison d'un changement de source pour l'année 2011, les données relatives à la situation de l'emploi salarié au 31 décembre 2011 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes. C'est la raison pour laquelle le bulletin annuel de conjoncture et de marché du travail en Ile-de-France en 2011 de Pôle emploi services se concentre uniquement sur une analyse structurelle sans aucun élément en termes d'évolution.

Les données sont issues d'une exploitation de la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS), formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés.
Les salariés « privés » figurant dans les statistiques de Pôle emploi relèvent de l'Assurance chômage (dont les cotisations sont recouvrées par les URSSAF depuis le 1er janvier 2011).

Il s'agit de salariés de moins de 65 ans pour lesquels une « contribution » chômage est versée, qu'ils soient présents ou non (en congés payés, maladie, maternité, accident de travail, en formation, en chômage partiel ou en cours de préavis même non effectué). Rentrent également dans le champ d'application du Régime général les titulaires de contrats aidés, de contrats de qualification et les contrats de professionnalisation, ainsi que les apprentis.
Sont hors statistiques de Pôle emploi les intermittents du spectacle, les salariés de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles, les employés de maison au service des particuliers ainsi que les salariés dont le contrat de travail est suspendu, les stagiaires en entreprise et les fonctionnaires de l'Etat en détachement dans le privé.